

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°R32-2023-265

PUBLIÉ LE 13 JUILLET 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2023-07-07-00003 - ARRETE DOS-SDA Nº 2023-417 FIXANT LA	
REPARTITION DES POSTES D'INTERNES DU TROISIEME CYCLE DES ETUDES	
MEDICALES PHASE DE CONSOLIDATION OFFERTS AU CHOIX A PARTIR DU	
2 NOVEMBRE 2023 DANS LA SUBDIVISION D'AMIENS. (11 pages)	Page 3
R32-2023-07-10-00002 - ARS DE (3 pages)	Page 15
R32-2023-07-11-00002 - ARS DE (3 pages)	Page 19
R32-2023-07-11-00003 - ARS DE (3 pages)	Page 23
R32-2023-07-11-00004 - ARS DE (3 pages)	Page 27
R32-2023-07-12-00001 - ARS DE (3 pages)	Page 31
R32-2023-07-12-00002 - ARS DE (3 pages)	Page 35
R32-2023-07-12-00003 - DECISION DOS-2023-457 PORTANT INSCRIPTION	
DE MONSIEUR LUCIEN CAVELIER AU REGISTRE NATIONAL DES	
PSYCHOTHERAPEUTES. (2 pages)	Page 39
R32-2023-07-12-00004 - DECISION DOS-2023-458 PORTANT INSCRIPTION	
de madame eva demarecaux au registre national des	
PSYCHOTHERAPEUTES. (2 pages)	Page 42

R32-2023-07-07-00003

ARRETE DOS-SDA Nº 2023-417 FIXANT LA REPARTITION DES POSTES D'INTERNES DU TROISIEME CYCLE DES ETUDES MEDICALES PHASE DE CONSOLIDATION OFFERTS AU CHOIX A PARTIR DU 2 NOVEMBRE 2023 DANS LA SUBDIVISION D'AMIENS.





ARRETE DOS-SDA N° 2023-417 FIXANT LA REPARTITION DES POSTES D'INTERNES DU TROISIEME CYCLE DES ETUDES MEDICALES PHASE DE CONSOLIDATION OFFERTS AU CHOIX A PARTIR DU 02 NOVEMBRE 2023 DANS LA SUBDIVISION D'AMIENS

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L 632-2, R 632-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 modifié portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2017 modifié relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine ;

Vu la décision du 13 avril 2023 portant délégations de signature du Directeur Général de l'ARS des Hauts de France ;

Vu l'arrêté DOS-SDA n°2023-39 du 31 janvier 2023 modifiant l'arrêté DOS-SDA n°2022-16 portant composition de la commission de subdivision en vue de la répartition des postes offerts au choix semestriel de la subdivision d'Amiens ;

Vu l'arrêté DOS-SDA n°2023-261 du 20 juin 2023 portant agrément des lieux de stage et des praticiens Maîtres de stage pour les internes du 3ème cycle des études médicales au titre de l'année universitaire 2023-2024 dans la subdivision d'Amiens ;

.../...

Vu l'évaluation du nombre minimum de postes à ouvrir au choix semestriel, par spécialité, pour les internes de chaque discipline ;

Vu l'avis et les propositions émis par la commission de subdivision dans sa formation en vue de la répartition des postes en date du 05 juillet 2023 ;

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u> – Conformément aux dispositions de l'article R 632-35 du code de l'éducation, la liste des postes offerts au choix des internes de chaque discipline de la phase de consolidation, au sein des lieux de stage agréés et auprès des praticiens agréés-maîtres de stage des universités à compter du 02 Novembre 2023, est fixée en annexe 1.

<u>ARTICLE 2</u> – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

<u>ARTICLE 3</u> –Le Directeur de l'Offre de Soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux directeurs des établissements de santé et des organismes extrahospitaliers et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 07/07/2023

Pour le Directeur Général et par délégation,

Le sous-directeur Ambulatoire

Adrien DEBEVER

ANNEXE 1

Liste des postes offerts au choix des internes de phase de consolidation de spécialités médicales et chirurgicales à partir du 02 novembre 2023

COMMISSION DE REPARTITION Dr JUNIOR - Phase de consolidation 05/07/2023

		NOM DE L'ETABLISSEMENT			stage	Nov 23	Mai 24
DES anatomie et cytologie pathologiques	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES	ATIEH Rana	6 mois	1	
DES anatomie et cytologie pathologiques	OISE	CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES	BENDJABALLAH SIF	6 mois	н	
DES anatomie et cytologie pathologiques	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	ANATOMIE & CYTOLOGIE PATHOLOGIQUE - POLE ONCOPOLE	CHATELAIN DENIS	6 mois	2	
DES anesthésie-réanimation	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	ANESTHESIE -REANIMATION	HUTIN ALEXANDRE	6 mois	1	
DES anesthésie-réanimation	OISE	CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	ANESTHESIE REANIMATION	HAMADOUCHE FAIZA	6 mois	1	
DES anesthésie-réanimation (OISE	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COMPIEGNE - NOYON	REANIMATION MEDICO-CHIRURGICALE	BARJON GENEVIEVE	6 mois	н	
DES anesthésie-réanimation	OISE	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COMPIEGNE - NOYON	SERVICE D'ANESTHESIOLOGIE	LEDRAPPIER VIORICA	6 mois	н	
DES anesthésie-réanimation	OISE	GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L'OISE (GHPSO)	ANESTHESIE	RENAUD ESTELLE	6 mois	1	
DES anesthésie-réanimation PAS-C	PAS-DE-CALAIS	CENTRE HOSPITALIER DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL (CHAM)	ANESTHESIE	KESSAVANE Anitha	6 mois	1	
DES anesthésie-réanimation SC	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	REANIMATION POLYVALENTE	DUPONT HERVE	6 mois	æ	
DES anesthésie-réanimation	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	ANESTHESIE REANIMATION	DUPONT HERVE	6 mois	4	
DES chirurgie maxillo-faciale	OISE	CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	CHIRURGIE MAXILLO FACIALE & STOMATOLOGIE	BONAN - LESUR CATHERINE	1 an	,	1
DES chirurgie maxillo-faciale SC	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CHIRURGIE MAXILLO FACIALE & STOMATOLOGIE - POLE DES 5 SENS	TESTELIN Sylvie	1 an		1
DES chirurgie orthopédique et traumatologique	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIE DES MEMBRES INFERIEURS	LAYA ZAHARIA	1 an	,,	1
DES chirurgie orthopédique et traumatologique	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE CHIRURGIE DE LA MAIN ETDU MEMBRE SUPERIEUR	МОИСНАВСНАВ МІКВАВ	1 an		1
DES chirurgie orthopédique et traumatologique	OISE	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COMPIEGNE - NOYON	CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE - TRAUMATOLOGIE	LATERZA LEROY CECILE	1 an	·	1
DES chirurgie orthopédique et traumatologique	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE - TRAUMATOLOGIE - POLE AUTONOMIE	MERTL PATRICE	1 an	,	4
DES chirurgie pédiatrique	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CHIRURGIE DE L ENFANT ORTHOPEDIE PEDIATRIQUE	GOURON RICHARD	1 an	,	1
DES chirurgie plastique reconstructrice et SC esthétique	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CHIRURGIE PLASTIQUE RECONSTRUCTRICE & ESTHETIQUE- POLE DES 5 SENS	SINNA RAPHAEL	1 an	Ţ	2
DES chirurgie thoracique et cardiovasculaire	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CHIRURGIE THORACIQUE	DE DOMINICIS FLORENCE	1 an	Ç	1
DES chirurgie thoracique et cardiovasculaire	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CHIRURGIE CARDIAQUE - POLE CŒUR THORAX VAISSEAUX	CAUS THIERRY	1 an		1
DES chirurgie vasculaire	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	CHIRURGIE VASCULAIRE	VERNON PASCAL	1 an	,	2
DES chirurgie vasculaire	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CHIRURGIE VASCULAIRE - POLE COEUR-THORAX-VAISSEAUX	REIX THIERRY	1 an	, ,	2

SPECIALITE (DES/DESC)	DEP	NOM DE L'ETABLISSEMENT	NOM DU SERVICE	RESPONSABLE MEDICAL	Durée du stage	Postes ouverts Nov 23	Postes ouverts Mai 24
DES gériatrie	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	MEDECINE GERIATRIQUE	BENHAMMACHT YASSINE	6 mois	1	
DES gériatrie	OISE	GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L'OISE (GHPSO)	GERONTOLOGIE / GERIATRIE AIGUE	WOERTH FLORENCE	6 mois	1	
DES gériatrie	OISE	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COMPIEGNE - NOYON	COURT SEJOUR GERIATRIQUE	BERNASINSKI Stéphane	6 mois	1	
DES gériatrie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	MEDECINE GERIATRIQUE - POLE AUTONOMIE	BLOCH FREDERIC	6 mois	1	
DES gynécologie médicale	OISE	GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L'OISE (GHPSO)	GYNECOLOGIE	DIENGA ETIENNE	6 mois	1	
DES gynécologie médicale	SOMME	CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE	BERTRAND SOPHIE	6 mois	П	
DES gynécologie médicale	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	MEDECINE ET BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION & CYTOGENETIQUE - POLE FEMIME-COUPLE-ENFANT	CABRY-GOUBET ROSALIE	6 mois	н	
DES gynécologie médicale	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE ORTHOGENIE - POLE FEMME- COUPLE-ENFANT	FOULON ARTHUR	6 mois	н	
DES gynécologie obstétrique	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE	DRON-SERUZIER Annick	1 an	2	
DES gynécologie obstétrique	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SOISSONS	MATERNITE ET GYNECOLOGIE	ABBOUD PASCAL	1 an	1	
DES gynécologie obstétrique	OISE	CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE	RUCKSTUHL MICHEL	1 an	7	m
DES gynécologie obstétrique	OISE	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COMPIEGNE - NOYON	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE	LEROUGE Jennifer	1 an		
DES gynécologie obstétrique	PAS-DE-CALAIS	CENTRE HOSPITALIER DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL (CHAM)	GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE	PARMENTIER DOMINIQUE	1 an	1	
DES gynécologie obstétrique	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE ORTHOGENIE - POLE FEMME- COUPLE-ENFANT	FOULON ARTHUR	1 an	9	
DES hématologie	OISE	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COMPIEGNE - NOYON	SERVICE D'HEMATOLOGIE	MAROLLEAU Jean-Pierre	6 mois	н	
DES hématologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE	MEDECINE B / UF MEDECINE INTERNE (B2)	LEDUC ISABELLE	6 mois	н	
DES hématologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	HEMATOLOGIE CLINIQUE & THERAPIE CELLULAIRE - POLE ONCOPOLE	MOREL Pierre	6 mois	2	
DES Maladies infectieuses et tropicales	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES- POLE DRIME	LANOIX JEAN-PHILIPPE	6 mois	1	
DES Médecine cardiovasculaire	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	CARDIOLOGIE ET SOINS INTENSIFS CARDIOLOGIQUES	HENON Pierre	6 mois	1	
DES Médecine cardiovasculaire	OISE	CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	CARDIOLOGIE-USIC-CATHETERISME INTERVENTIONNEL	LUYCX BORE ANNE	6 mois	н	
DES Médecine cardiovasculaire	OISE	CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	CARDIOLOGIE	QUENUM SERGE	6 mois	1	
DES Médecine cardiovasculaire	OISE	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COMPIEGNE - NOYON	CARDIOLOGIE/USIC - POLE MEDICO-CHIRURGICAL B	CLERC JEROME	6 mois	П	
DES Médecine cardiovasculaire	PAS-DE-CALAIS	CENTRE HOSPITALIER DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL (CHAM)	CARDIOLOGIE	FRORGNETALIRENT	sion 9	œ	
DES Médecine cardiovasculaire	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	SERVICE DE CARDIOLOGIE			•	
DES Médecine cardiovasculaire	SOMME	CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE	MEDECINE A - CARDIOLOGIE	MOUQUET VINCENT	6 mois	1	

SPECIALITE (DES/DESC)	DEP	NOM DE L'ETABLISSEMENT	NOM DU SERVICE	RESPONSABLE MEDICAL	Durée du stage	Postes ouverts Nov 23	Postes ouverts Mai 24
DES médecine d'urgence	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE LAON	SERVICE ADMISSION URGENCES / SMUR	KHOURY Clémence	1 an	1	
DES médecine d'urgence	OISE	CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	STRUCTURE DES URGENCES	RIVIERE QUENTIN	,	,	
DES médecine d'urgence	PAS-DE-CALAIS	CENTRE HOSPITALIER DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL (CHAM)	SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES	KAHN Jean-Philippe	1 an	.	
DES médecine d'urgence	OISE	CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	SAMU - SMUR	RAMAHERISON THIERRY	1 an	—	
DES médecine d'urgence	OISE	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COMPIEGNE - NOYON	ACCUEIL DES URGENCES/SMUR - CENTRE ANTIRABIQUE	METTE QUENTIN	1 an	1	
DES médecine d'urgence	OISE	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COMPIEGNE - NOYON	ACCUEIL DES URGENCES/SMUR - CENTRE ANTIRABIQUE	METTE QUENTIN			,
DES médecine d'urgence	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	DEPARTEMENT DE MEDECINE D'URGENCE.	BOYER CHRISTOPHE	T au	>	-
DES médecine d'urgence	OISE	GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L'OISE (GHPSO)	S.A.U. / S.M.U.R.	RENAUD ESTELLE	1 an	1	
DES médecine d'urgence	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	DEPARTEMENT DE MEDECINE D'URGENCE.	BOYER CHRISTOPHE	1 an	4	
DES médecine d'urgence	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	DEPARTEMENT DE MEDECINE D'URGENCE.	BOYER CHRISTOPHE	,	-	,
DES médecine d'urgence	OISE	CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	STRUCTURE DES URGENCES	RIVIERE QUENTIN	u au	-	٧
DES médecine d'urgence	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	DEPARTEMENT DE MEDECINE D'URGENCE.	BOYER CHRISTOPHE	,		,
DES médecine d'urgence	PAS-DE-CALAIS	CENTRE HOSPITALIER DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL (CHAM)	SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES	KAHN Jean-Philippe	Ē	•	1
DES médecine d'urgence	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	DEPARTEMENT DE MEDECINE D'URGENCE.	BOYER CHRISTOPHE		-	
DES médecine d'urgence	SOMME	CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE	S.A.U SMUR	KFOURY MICHEL		1	
DES médecine d'urgence	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	DEPARTEMENT DE MEDECINE D'URGENCE.	BOYER CHRISTOPHE		,	
DES médecine d'urgence	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	C.A "ACCUEIL & URGENCES PEDIATRIQUES" - POLE FEMME- COUPLE-ENFANT	BERQUIN PATRICK	1 an	1	
DES médecine et santé au travail	OISE	M.E.D.I.S.I.S (BEAUVAIS)	MEDECINE DU TRAVAIL	HAMADANI HADIDJA	6 mois	н	
DES médecine et santé au travail	SOMME	ASMIS (ASSOCIATION SANTE ET MEDECINE INTERENTREPRISES DU DEPARTEMENT DE LA SOMME) Amiens - Boves - ZI Nord Amiens - Dury - Albert - Abbeville	MEDECINE DU TRAVAIL	CHATELAIN AGNES	6 mois	1	
DES médecine et santé au travail	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CONSULTATION DE PATHOLOGIE PROFESSIONNELLE	CHAMOT Sylvain	6 mois	1	
DES Medecine intensive -réanimation	OISE	CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	REANIMATION POLYVALENTE MEDICO CHIRURGICALE	LUIS DAVID	6 mois	1	
DES Medecine intensive -réanimation	SOMME	CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE	REANIMATION POLYVALENTE	RIVIERE ANTOINE	6 mois	1	
DES Medecine intensive -réanimation	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	UNITE DE REANIMATION MEDICALE - POLE "DRIME"	MAIZEL JULIEN	6 mois	1	
DES médecine interne et immunologie clinique	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE LAON	MEDECINE INTERNE	HAMON REMY	6 mois	1	
DES médecine interne et immunologie clinique	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	MEDECINE INTERNE ET MEDECINE POLYVALENTE	MELBOUCY-BELKHIR Sara	6 mois	2	
DES médecine interne et immunologie clinique	SOMME	CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE	MEDECINE B / UF MEDECINE INTERNE (82)	REDEKER SERGE	6 mois	1	
DES médecine interne et immunologie clinique	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	4 SERVICE DE MEDECINE INTERNE ET RECIF	DUHAUT PIERRE	6 mois	2	
							l

SPECIALITE (DES/DESC)	DEP	NOM DE L'ETABLISSEMENT	NOM DU SERVICE	RESPONSABLE MEDICAL	Durée du stage	Postes ouverts Nov 23	Postes ouverts Mai 24
DES médecine légale et expertises médicales	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	UNITE DE CONSULTATION MEDICO-JUDICIAIRE	DE LENTAIGNE DE LOGIVIERE XAVIER	1 an		н
DES médecine légale et expertises médicales	OISE	CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	UNITE SANITAIRE DU CENTRE PENITENTIAIRE	BINDA THIERRY	1 an	H	1
DES médecine légale et expertises médicales	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	MEDECINE LEGALE ET SOCIALE - POLE BIOLOGIE, PHARMACIE & SANTE DES POPULATIONS	MANAOUIL CECILE	1 an		н
DES médecine nucléaire	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	MEDECINE NUCLEAIRE & TRAITEMENT IMAGERIE -POLE IMAGERIE	MEYER MARC-ETIENNE	6 mois	1	
DES médecine physique et de réadaptation	OISE	CENTRE DE REEDUCATION FONCTIONNELLE LEOPOLD BELLAN (CHAUMONT EN VEXIN)	ORTHOPEDIE FROIDE - CEREBROLESES - ORTHOPEDIE COMPLEXE - POLYVALENTE - REHABILITATION RESPIRATOIRE	LARIBI SOFIANE	6 mois	1	
DES médecine physique et de réadaptation	OISE	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COMPIEGNE - NOYON	POLE NEUROLOCOMOTEUR - SSR SPECIALISE	POL-ROUX SABINE	6 mois	н	
DES médecine physique et de réadaptation	SOMME	CENTRE HOSPITALIER DE CORBIE	Service de MPR Pédiatrique	FRITOT Séverinne	6 mois	н	
DES médecine physique et de réadaptation	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CA MPR NEUROLOGIQUE - POLE AUTONOMIE	GODEFROY OLIVIER / TASSEEL-PONCHE SOPHIE	6 mois	H	
DES médecine physique et de réadaptation	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	C.A. MEDECINE ET READAPTATION - PLATEAU TECHNIQUE - UNITE MOBILE	HYRA MARIE	6 mois	H	
DES nephrologie	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	NEPHROLOGIE / MEDECINE INTERNE	AL BADAWY MAHEM	6 mois	H	
DES nephrologie	OISE	CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	NEPHROLOGIE -HEMODIALYSE	FOHRER PATRICK	6 mois	H	
DES nephrologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	NEPHROLOGIE, MEDECINE INTERNE, HEMODIALYSE, TRANSPLANTATION - POLE "DRIME"	CHOUKROUN GABRIEL	6 mois	н	
DES neurochirurgie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	NEUROCHIRURGIE - POLE AUTONOMIE	PELTIER Johann	1 an	1	1
DES neurologie	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	NEUROLOGIE	BOUFFETEAU JEAN-CLAUDE	6 mois	1	
DES neurologie	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SOISSONS	NEUROLOGIE ET SOINS INTENSIFS NEUROVASCULAIRES	RAZLOG LILIA	6 mois	1	
DES neurologie	OISE	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COMPIEGNE - NOYON	NEUROLOGIE	GARCIA Pierre-Yves	6 mois	н	
DES neurologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE	MEDECINE A2 - NEUROLOGIE ET MEDECINE VASCULAIRE	CANAPLE MATHIAS	6 mois	1	
DES neurologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	NEUROLOGIE	GODEFROY OLIVIER	6 mois	1	
DES neurologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	NEUROPHYSIOLOGIE CLINIQUE	SZURHAJ William	6 mois	1	
DES oncologie	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	RADIOTHERAPHIE - ONCOLOGIE	FARID BELKHIR	6 mois	0	1
DES oncologie	OISE	GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L'OISE (GHPSO)	STRUCTURE D'ONCOLOGIE MEDICALE	CAROLA ELISABETH	1 an	П	1
DES oncologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	ONCOLOGIE RADIOTHERAPIQUE - POLE ONCOPOLE	COUTTE ALEXANDRE	1 an	1	2
DES oncologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	C.A. ONCOLOGIE MEDICALE - POLE ONCOPOLE	BOONE Mathieu	1 an	7	2

SPECIALITE (DES/DESC)	DEP	NOM DE L'ETABLISSEMENT	NOM DU SERVICE	RESPONSABLE MEDICAL	Durée du stage	Postes ouverts Nov 23	Postes ouverts Mai 24
DES ophtalmologie	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	OPHTALMOLOGIE	CHERGUI ISSAM		·	,
DES ophtalmologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	OPHTALMOLOGIE - POLE DES 5 SENS	JANY BENJAMIN	1 an	•	H
DES ophtalmologie	OISE	GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L'OISE (GHPSO)	OPHTALMOLOGIE	OSMAN ABDEL-MALEK	1 an	2	
DES ophtalmologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	OPHTALMOLOGIE - POLE DES 5 SENS	JANY BENJAMIN	1 an	2	ĸ
DES ophtalmologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	OPHTALMOLOGIE - POLE DES 5 SENS	JANY BENJAMIN	6 mois	0	н
DES ophtalmologie	SOMME	INSTITUT OPHTALMOLOGIQUE DE PICARDIE	OPHTALMOLOGIE	CENE SYLVAIN	1 an	0	1
DES ophtalmologie	SOMME	CENTRE OPHTALMOLOGIE V. PAUCHET	OPHTALMOLOGIE	BERTHOUT AXELLE		-	
DES ophtalmologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	OPHTALMOLOGIE - POLE DES 5 SENS	JANY BENJAMIN	1 an	T	
DES ORL et chirurgie cervico-faciale	OISE	CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	ORL ET CHIRUGIE DE LA FACE ET DU COU	NADJINGAR RITOUNGARTE	1 an	1	
DES ORL et chirurgie cervico-faciale	OISE	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COMPIEGNE - NOYON	O.R.L. CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE ET PLASTIQUE	STRAMANDINOLI EMMANUELLE	1 an	T	
DES ORL et chirurgie cervico-faciale	SOMME	CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE	ORL & CHIRURGIE FACE ET COU	BAYART VINCENT	1 an	1	
DES ORL et chirurgie cervico-faciale	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	ORL & CHIRURGIE FACE ET COU - POLE TETE ET COU	PAGE CYRIL	1 an	п	2
DES pédiatrie	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	PEDIATRIE	рогнем Рнігірре	6 mois	1	
DES pédiatrie	OISE	CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE	SCHNEIDER FANNY	6 mois	1	
DES pédiatrie	OISE	GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L'OISE (GHPSO)	PEDIATRIE ET PETITS NOURISSONS	OSMAN ZAFER	6 mois	1	
DES pédiatrie	PAS-DE-CALAIS	CENTRE HOSPITALIER DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL (CHAM)	PEDIATRIE	LOUF SYLVIE	6 mois	н	
DES pédiatrie	SOMME	CABINETS LIBERAUX DE PEDIATRIE Amiens	CABINETS LIBERAUX DE PEDIATRIE	Dr NEMICHE/Dr BRULE-PEPIN Raïssa/Dr MOUNARD Julie	6 mois	н	
DES pédiatrie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE	SEGARD CELINE	6 mois	1	
DES pédiatrie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CA NEUROPEDIATRIE - POLE FEMME-COUPLE-ENFANT	LE MOING ANNE GAELLE	6 mois	1	
DES pédiatrie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CA ONCO/HEMATO/IMMUNO/RHUMATO PEDIATRIQUE - POLE FEMME-COUPLE-ENFANT	DEVOLDERE-BECOT CATHERINE	6 mois	1	
DES pédiatrie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CA "PEDIATRIE MEDICALE. & MEDECINE. DE L'ADOLESCENT" - POLE FEMME-COUPLE-ENFANT -	DJEDDI DJAMAL DINE	6 mois	1	
DES pédiatrie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	SOINS INTENSIFS ET MEDECINE NEONATALE - POLE FEMME COUPLE ENFANT	TOURNEUX PIERRE	6 mois	7	
DES pédiatrie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CA "CARDIOLOGIE PNEUMO/ALLERGOLOGIE PEDIATRIQUES" - POLE FEMME-COUPLE-ENFANT	RAMES Cinthia	6 mois	1	
DES pédiatrie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	C.A "ACCUEIL & URGENCES PEDIATRIQUES" - POLE FEMIME- COUPLE-ENFANT	BERQUIN PATRICK	6 mois	1	
DES pédiatrie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	REANIMATION ET SOINS CONTINUS PEDIATRIQUES - POLE FEMME-COUPLE-ENFANT	GHOSTINE GHIDA	6 mois	2	

SPECIALITE (DES/DESC)	DEP	NOM DE L'ETABLISSEMENT	NOM DU SERVICE	RESPONSABLE MEDICAL	Durée du stage	Postes ouverts Nov 23	Postes ouverts Mai 24
DES pneumologie	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	PNEUMOLOGIE	DAYEN CHARLES	1 an		1
DES pneumologie	OISE	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COMPIEGNE - NOYON	PNEUMOLOGIE - POLE MEDICO-CHIRUGICAL A	BELLE ANTOINE	1 an		П
DES pneumologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	SOINS CONTINUS - CTVR	DUPONT/JOUNIEAUX	, e	c	-
DES pneumologie	SOMME	Cabinet de pneumologie Dr DAYEN Clinique de l'Europe	PNEUMOLOGIE	DAYEN CHARLES		•	•
DES pneumologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	PNEUMOLOGIE - POLE COEUR-THORAX-VAISSEAUX	JOUNIEAUX VINCENT	1an		1
DES pneumologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	PNEUMOLOGIE - POLE COEUR-THORAX-VAISSEAUX	JOUNIEAUX VINCENT	,	,	
DES pneumologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE	PNEUMOLOGIE - ALLERGOLOGIE	LELEU OLIVIER	B 1		4
DES pneumologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	SOINS CONTINUS - CTVR	DUPONT/JOUNIEAUX	200		
DES pneumologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	PNEUMOLOGIE - POLE COEUR-THORAX-VAISSEAUX	JOUNIEAUX VINCENT	B 1		4
DES pneumologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	PNEUMOLOGIE - POLE COEUR-THORAX-VAISSEAUX	JOUNIEAUX VINCENT		<u> </u>	•
DES pneumologie	NORD	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE	SERV.PNEUMO-IMMUNO-ALLERGO.CLIN DE PNE	CHENIVESSE CECILE	1 9		4
DES psychiatrie	OISE	CENTRE HOSPITALIER ISARIEN DE CLERMONT	PRERPS (SITED) CRISALID	BRALET Marie-Cécile	6 mois	1	
DES psychiatrie	OISE	CENTRE HOSPITALIER ISARIEN DE CLERMONT	UNITE ACCUEIL URGENCES - DETENUS	IDASIAK VERONIQUE	6 mois	1	
DES psychiatrie	OISE	CENTRE HOSPITALIER ISARIEN DE CLERMONT	SERVICE DE PSYCHIATRIE DE LA PERSONNE AGEE	TALMANT CELINE	6 mois	н	
DES psychiatrie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	PSYCHOPATHOLOGIE ENFANT ET ADOLESCENT - POLE FEMME-COUPLE-ENFANT	GARNY DE LARIVIERE SEBASTIEN	6 mois	1	
DES psychiatrie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CONSULTATION DE PSYCHIATRIE & PSYCHOLOGIE MEDICALE - POLE AUTONOMIE	LALANNE CECILE	6 mois	1	
DES psychiatrie	SOMME	EPSM de la Somme	Pôle de psychiatrie générale services d'entrée (UAO-MARCE-LASEGUE-AUBANEL)	BUSSON BAPTISTE / DEMARCY ALEXANDRE	6 mois	2	
DES psychiatrie	SOMME	EPSM de la Somme	Pôle filières et réhabilitation psychosociale service Elsa Sesame	YON VALERIE	6 mois	1	
DES radiodiagnostic et imagerie médicale	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE	DAO SALIF	6 mois	1	
DES radiodiagnostic et imagerie médicale	OISE	CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	RADIOLOGIE	MONIN MARIE-CHRISTINE	6 mois	1	
DES radiodiagnostic et imagerie médicale	OISE	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COMPIEGNE - NOYON	IMAGERIE MEDICALE	MUNTEANU VLAD	6 mois	1	
DES radiodiagnostic et imagerie médicale	PAS-DE-CALAIS	CENTRE HOSPITALIER DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL (CHAM)	RADIOLOGIE	DEDEIRE Sylvain par intérim	6 mois	₩	
DES radiodiagnostic et imagerie médicale	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	POLE IMAGERIE MEDICALE	YZET THIERRY	6 mois	3	
DES rhumatologie	AISNE	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	RHUMATOLOGIE	SEJOURNE ALICE	siom 9		
DES rhumatologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	RHUMATOLOGIE - POLE AUTONOMIE	GOEB VINCENT		•	
DES rhumatologie	PAS-DE-CALAIS	CENTRE HOSPITALIER DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL (CHAM)	RHUMATOLOGIE	MAGIRESCU ADRIANA	6 mois	1	
DES rhumatologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	7 RHUMATOLOGIE - POLE AUTONOMIE	GOEB VINCENT	6 mois	2	

SPECIALITE (DES/DESC)	DEP	NOM DE L'ETABLISSEMENT	NOM DU SERVICE	RESPONSABLE MEDICAL	Durée du stage	Postes ouverts Postes ouverts Nov 23 Mai 24	Postes ouverts Mai 24
DES santé publique	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	EPIDEMIOLOGIE, HYGIENE HOSPITALIERE ET SANTE PUBLIQUE -POLE BIOLOGIE, PHARMACIE ET SANTE DES POPULATIONS	GANRY OLIVIER	6 mois	н	
DES santé publique	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	INFORMATION MEDICALE	VAYSSE BENOIT	6 mois	1	
DES santé publique	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	PHARMACOLOGIE CLINIQUE - POLE BIOLOGIE , PHARMACIE & SANTE DES POPULATIONS	MASMOUDI KAMEL	6 mois	1	
DES santé publique	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	PEVAPS	GIGNON MAXIME	6 mois	1	
DES santé publique	SOMME	OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE ET DU SOCIAL	OR2S	GIGNON MAXIME	6 mois	1	
DES santé publique	SOMME	RECTORAT AMIENS	SERVICE MEDICAL	BURGER MARYSE	6 mois	1	
DES Urologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	UROLOGIE ET TRANSPLANTATION SUD - POLE DRIME	DE SOUSA PHILIPPE	100	·	
DES Urologie	OISE	POLYCLINIQUE SAINT COME COMPIEGNE	UROLOGIE	MOULINIER FRANCK	II P		_
DES Urologie	OISE	GROUPE HOSPITALIER PUBLIC DU SUD DE L'OISE (GHPSO)	UROLOGIE	ACHKAR Kamal	1 an		_
DES Urologie	NORD	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE	Uro, andro, transplant. renale	ARNAUD VILLERS	,		
DES Urologie	SOMME	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	UROLOGIE ET TRANSPLANTATION SUD - POLE DRIME	DE SOUSA PHILIPPE	I an		

DEP NOM DE L'ETABLISSEMENT	NOM DE L'ETABLISSEMENT		NOM DU SERVICE	RESPONSABLE MEDICAL	Durée du stage	Postes ouverts Nov 23	Postes ouverts Nov 23 Mai 24
AISNE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT QUENTIN		LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE	DECROIX VERONIQUE	6 mois	1	
AISNE SYNLAB SAINT QUENTIN	SYNLAB SAINT QUENTIN		LABORATOIRE PRIVE SYNLAB	JEAN CHRISTOPHE FIORINA	6 mois	1	
OISE BIOMAG Senlis	BIOMAG Senlis		LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE PRIVE	MONSEUX DELATTRE MATHILDE	6 mois	τ	
OISE CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS	CENTRE HOSPITALIER DE BEAUVAIS		LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE	GUIHENEUF RAPHAEL	6 mois	1	
OISE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COMPIEGNE - NOYON	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE COMPIEGNE - N	OYON	LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE	RAULIN OLIVIA	6 mois	1	
SOMME BIOAMIENS	BIOAMIENS		LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE PRIVE	MAILLE LAURENT	6 mois	1	
SOMME CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS		BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION	COPIN HENRI/CABRY ROSALIE	6 mois	1	
SOMME CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS		VIROLOGIE	CASTELAIN SANDRINE	io	ľ	
SOMME CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS		PARASITOLOIGE ET MYCOLOGIE	TOTET ANNE		1	
SOMME CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS		IMMUNOLOGIE	GUBLER BRIGITTE/BOURDENET GLWADYS	6 mois	1	
		l					

	ois 1	ois 1	ois 2
	DOUCY Alexandre 6 mois	RAMES CYNTHIA 6 mois	YZET Thierry 6 mois
OPTIONS	CARDIOLOGIE	CARIOLOGIE ET PNEUMO ALLERGOLOGIE	IMAGERIE
90	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS
	AISNE	SOMME	SOMME
	Rythmologie interventionnelle et stimulation cardiaque	Pneumopédiatrie	Radiologie Interventionnelle Avancée

R32-2023-07-10-00002

ARS DE ...





DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE GLOBALISE POUR L'ANNEE 2023 DE MAS BAILLEUL - 590008397

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 (LFSS);

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo Gilardi);

Vu l'instruction ministérielle du 15 mai 2023 relative aux orientations de l'exercice 2023 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2023 fixant pour l'année 2023 l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code publié au journal officiel du 23 avril 2023 ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2023 publié au journal officiel du 8 juin 2023 fixant au titre de l'année 2023 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du CASF applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

Vu la décision n° 2023-08 du 26 mai 2023, publiée au journal officiel du 8 juin 2023, de la direction de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2023;

Vu la décision du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le renouvellement d'autorisation en date du 21 décembre 2016 de la structure MAS BAILLEUL (590008397), sise 790, route de Locre BP 139 59270 BAILLEUL et gérée par l'entité dénommée EPSM des Flandres (590782678);

Considérant la transmission, hors délai, des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 19 juin 2023 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée MAS BAILLEUL (590008397), pour l'exercice 2023;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 10 juillet 2023 ;

DECIDE

Article 1 – A compter du 1er janvier 2023, la dotation globalisée est fixée à 3 160 615,64 € au titre de 2023.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 263 384,64 €.

Soit un prix de journée moyen de 230,20 €.

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
	Groupe I	
	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	681 503,47
	- dont CNR	
	Groupe II	
	Dépenses afférentes au personnel	2 581 432,51
DEPENSES	- dont CNR	
	Groupe III	
	Dépenses afférentes à la structure	186 379,66
	- dont CNR	
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	3 449 315,64
	Groupe I	
	Produits de la tarification	3 160 615,64
	Produits CRETON	0,00
	- dont CNR	
	Groupe II	
RECETTES	Autres produits relatifs à l'exploitation	288 700,00
	Groupe III	
	Produits financiers et produits non	0,00
	encaissables	
	Reprise d'excédents	0,00
	TOTAL Recettes	3 449 315,64

Article 2 – La dotation globalisée reconductible à compter du 1^{er} janvier 2024 s'élèvera à 3 160 615,64 €. La fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation et versée par

l'assurance maladie, s'établit ainsi à 263 384,64 €.

Soit un prix de journée moyen fixé à 230,20 €.

Article 3 - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux

auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour

administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY

CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire EPSM des Flandres

(590782678) et à la structure dénommée MAS BAILLEUL (590008397).

Article 5 – La directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente

décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région

Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 10 juillet 2023

Pour le Directeur général et par délégation la Directrice de l'Offre Médico-Segiale

Anne CREQUIS

R32-2023-07-11-00002

ARS DE ...





DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE GLOBALISE POUR L'ANNEE 2023 DE FAM '' Le Chalet'' - 590812996

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 (LFSS);

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo Gilardi);

Vu l'instruction ministérielle du 15 mai 2023 relative aux orientations de l'exercice 2023 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées;

Vu l'arrêté du 18 avril 2023 fixant pour l'année 2023 l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code publié au journal officiel du 23 avril 2023 ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2023 publié au journal officiel du 8 juin 2023 fixant au titre de l'année 2023 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du CASF applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

Vu la décision n° 2023-08 du 26 mai 2023, publiée au journal officiel du 8 juin 2023, de la direction de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2023;

Vu la décision du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le renouvellement d'autorisation en date du 28 décembre 2017 de la structure FAM "Le Chalet" (590812996), sise Coin du Loup 59270 SAINT JANS CAPPEL et gérée par l'entité dénommée CROIX ROUGE Française (750721334);

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31 octobre 2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée FAM "Le Chalet" (590812996), pour l'exercice 2023 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 11 juillet 2023 ;

DECIDE

Article 1 – A compter du 1^{er} janvier 2023, la dotation globalisée est fixée à 192 431,60 € au titre de 2023.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 16 035.97 €.

Soit un prix de journée moyen de 69,37 €.

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante - dont CNR	2 754,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel - dont CNR	205 192,16
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	0,00
	- dont CNR Reprise de déficits TOTAL Dépenses	0,00 207 946,16
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification Produits CRETON	192 431,60 <i>0,00</i>
	- dont CNR Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédents TOTAL Recettes	15 514,56 207 946,16

Article 2 – La dotation globalisée reconductible à compter du 1^{er} janvier 2024 s'élèvera à 208 289.41 €. La fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation et versée par l'assurance maladie, s'établit ainsi à 17 357.45 €.

Soit un prix de journée moyen fixé à 75.09 €.

Article 3 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire CROIX ROUGE Française (750721334) et à la structure dénommée FAM '' Le Chalet'' (590812996).

Article 5 – La directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 11 juillet 2023

Pour le Directeur général et par délégation la Directrice de l'Offre Médico-Sociale

Anne CREQUIS

R32-2023-07-11-00003

ARS DE ...





DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2023 DE FAM ABEJ - 590047858

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 (LFSS);

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo Gilardi);

Vu l'instruction ministérielle du 15 mai 2023 relative aux orientations de l'exercice 2023 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2023 fixant pour l'année 2023 l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code publié au journal officiel du 23 avril 2023 ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2023 publié au journal officiel du 8 juin 2023 fixant au titre de l'année 2023 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du CASF applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

Vu la décision n° 2023-08 du 26 mai 2023, publiée au journal officiel du 8 juin 2023, de la direction de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2023;

Vu la décision du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision d'autorisation en date du 16 décembre 2020 autorisant l'extension d'une structure dénommée FAM ABEJ (590047858), sise 2 rue Martin Luther King 59160 CAPINGHEM 59160 et gérée par l'entité dénommée ABEJ Solidarités (590034773);

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31 octobre 2021 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée FAM ABEJ (590047858), pour l'exercice 2022;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 11 juillet 2023 ;

DECIDE

Article 1 – A compter du 1^{er} janvier 2023, le forfait soins est fixé à 991 455,60 € au titre de 2023.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 82 621,30 €.

Le forfait journalier de soins est fixé à 68,38 €.

Article 2 – Le forfait global de soins reconductible à compter du 1^{er} janvier 2024 s'élèvera à 1 065 298,81 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième du forfait global de soins versé par l'assurance maladie, de 88 774,90 €.

Soit un forfait journalier de soins de 73,47 €.

Article 3 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire ABEJ Solidarités (590034773) et à la structure dénommée FAM ABEJ (590047858).

Article 5 – La directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 11 juillet 2023

Pour le Directeur général et par délégation la Directrice de l'Offre Médico-Sociale

Anne CREQUIS

R32-2023-07-11-00004

ARS DE ...





DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2023 DE SAMSAH ABEJ - 590052569

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 (LFSS);

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo Gilardi);

Vu l'instruction ministérielle du 15 mai 2023 relative aux orientations de l'exercice 2023 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2023 fixant pour l'année 2023 l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code publié au journal officiel du 23 avril 2023 ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2023 publié au journal officiel du 8 juin 2023 fixant au titre de l'année 2023 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du CASF applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

Vu la décision n° 2023-08 du 26 mai 2023, publiée au journal officiel du 8 juin 2023, de la direction de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2023;

Vu la décision du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu décision conjointe en date du 10 mai 2021 autorisant la création d'un SAMSAH ABEJ (590052569), sise 282 rue Jules Vallès 59374 LOOS et gérée par l'entité dénommée ABEJ Solidarités (590034773);

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31 octobre 2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SAMSAH ABEJ (590052569), pour l'exercice 2023 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 11 juillet 2023 ;

DECIDE

Article 1 – A compter du 1er janvier 2023, le forfait soins est fixé à 446 374,68 € au titre de 2023.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 37 197,89 €.

Le prix de journée est fixé à 30,57 €.

Article 2 – Le forfait global de soins reconductible à compter du 1^{er} janvier 2024 s'élèvera à 503 376,42 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième du forfait global de soins versé par l'assurance maladie, de 41 948,04 €.

Soit un forfait journalier de soins de 34,48 €.

Article 3 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire ABEJ Solidarités (590034773) et à la structure dénommée SAMSAH ABEJ (590052569).

Article 5 – La directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 11 juillet 2023

Pour le Directeur général et par délégation la Directrice de l'Offre Médico-Sosiale

Anne CREQUIS

R32-2023-07-12-00001

ARS DE ...





DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR L'ANNEE 2023 DE FAM Centre Hélène Borel Lomme - 590039988

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 (LFSS);

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo Gilardi);

Vu l'instruction ministérielle du 15 mai 2023 relative aux orientations de l'exercice 2023 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2023 fixant pour l'année 2023 l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code publié au journal officiel du 23 avril 2023 ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2023 publié au journal officiel du 8 juin 2023 fixant au titre de l'année 2023 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du CASF applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

Vu la décision n° 2023-08 du 26 mai 2023, publiée au journal officiel du 8 juin 2023, de la direction de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2023;

Vu la décision du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision d'autorisation en date du 16 décembre 2020 autorisant l'extension d'une structure dénommée FAM Centre Hélène Borel Lomme (590039988), sise Avenue du Château du Liez-Raimbeaucourt BP 70951 59509 Douai Cedex et gérée par l'entité dénommée A.A.P.H.P - Association Centre Hélène Borel (590000063);

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31 octobre 2021 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée FAM Centre Hélène Borel Lomme (590039988), pour l'exercice 2023;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 12 juillet 2023 ;

DECIDE

Article 1 – A compter du 1^{er} janvier 2023, le forfait soins est fixé à 2 120 217,72 € au titre de 2023.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 176 684,81 €.

Le forfait journalier de soins internat est fixé à 99,68 €.

Le forfait journalier de soins semi-internat est fixé à 66,45 €.

Article 2 – Le forfait global de soins reconductible à compter du 1^{er} janvier 2024 s'élèvera à 2 057 765,04 €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième du forfait global de soins versé par l'assurance maladie, de 171 482,92 €.

Soit un forfait journalier de soins internat de 96,74 €.

Soit un forfait journalier de soins semi-internat de 64,50 €.

Article 3 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire A.A.P.H.P - Association Centre Hélène Borel (590000063) et à la structure dénommée FAM Centre Hélène Borel Lomme (590039988).

Article 5 – La directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 juillet 2023

Pour le Directeur général et par délégation la Directrice de l'Offre Médico-Sociale

Anne CREQUIS

R32-2023-07-12-00002

ARS DE ...





DECISION TARIFAIRE PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE GLOBALISE POUR L'ANNEE 2023 CMPP JEAN ITARD - 590780532

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 (LFSS);

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France;

Vu le décret du 2 novembre 202 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo Gilardi);

Vu l'instruction ministérielle du 15 mai 2023 relative aux orientations de l'exercice 2023 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2023 fixant pour l'année 2023 l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnée à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code publié au journal officiel du 23 avril 2023 ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2023 publié au journal officiel du 8 juin 2023 fixant au titre de l'année 2023 les tarifs plafonds prévus au II de l'article L.314-3 du CASF applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;

Vu la décision n° 2023-08 du 26 mai 2023, publiée au journal officiel du 8 juin 2023, de la direction de la CNSA relative aux dotations régionales limitatives et à la moyenne nationale des besoins en soins requis pour l'année 2023;

Vu la décision du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu le renouvellement d'autorisation en date du 28 février 2017 autorisant de la structure dénommée CMPP JEAN ITARD (590780532), sise 236 rue Sadi Carnot 59320 HAUBOURDIN et gérée par l'entité dénommée A.J.I.P.S. (590807509);

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 21 octobre 2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée CMPP JEAN ITARD (590780532), pour l'exercice 2023 ;

Considérant le renoncement à la procédure contradictoire en date du 7 juin 2023 adressée par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée CMPP JEAN ITARD (590780532), pour l'exercice 2023 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 12 juillet 2023 ;

DECIDE

Article 1 – A compter du 1er janvier 2023, la dotation globalisée est fixée à 987 554,77 € au titre de 2023.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à **82 296,23 €.** Le prix de journée est fixé à 97,78 €.

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I	
	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	38 154,00
	- dont CNR	
	Groupe II	
	Dépenses afférentes au personnel	924 689,42
	- dont CNR	
	Groupe III	
	Dépenses afférentes à la structure	81 985,00
	- dont CNR	
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	1 044 828,42

RECETTES	Groupe I		
	Produits de la tarification		987 554,77
	- dont CNR		
	Groupe II		
	Autres produits relatifs à l'exploitation		0,00
	Groupe III		
	Produits financiers et	produits non	0,00
	encaissables		
	Reprise d'excédents		57 273,65
		TOTAL Recettes	1 044 828,42

Article 2 – La dotation globalisée reconductible à compter du 1^{er} janvier 2024 s'élèvera à 1 047 122,79€ €, soit une fraction forfaitaire, égale au douzième de la dotation et versée par l'assurance maladie de 87 260,23€.

Article 3 – La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy – cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - C.O. 50015 - 54 035 NANCY CEDEX, dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – La présente décision sera notifiée à l'entité gestionnaire A.J.I.P.S. (590807509) et à la structure dénommée CMPP JEAN ITARD (590780532).

Article 5 – La directrice de l'offre médico-sociale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 juillet 2023

Pour le Directeur général et par délégation la Directrice de l'Offre Médico-Sociale

Anne CREQUIS

R32-2023-07-12-00003

DECISION DOS-2023-457 PORTANT INSCRIPTION DE MONSIEUR LUCIEN CAVELIER AU REGISTRE NATIONAL DES PSYCHOTHERAPEUTES.





DECISION DOS-2023-457 PORTANT INSCRIPTION DE MONSIEUR LUCIEN CAVELIER AU REGISTRE NATIONAL DES PSYCHOTHERAPEUTES

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique notamment son article L4131-1;

Vu la loi n°2004-806 du 9 août 2004 modifiée relative à la politique de santé publique, et notamment son article 52 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret N°2010-534 du 20 mai 2010 modifié relatif à l'usage du titre de psychothérapeute ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié relatif aux demandes d'inscription au registre national des psychothérapeutes ;

Vu la décision du directeur général du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande d'inscription au registre national des psychothérapeutes de Monsieur Lucien CAVELIER, en date du 20 mars 2023; réceptionnée le 21 mars 2023 ; Vu l'accusé de réception du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 10 juillet 2023 déclarant la demande complète à la date du 3 juillet 2023 ;

Considérant que la demande et les éléments constitutifs du dossier déposés par Monsieur Lucien CAVELIER répondent aux exigences du décret n°2010-534 du 20 mai 2010 susvisé relatives à une inscription au registre national des psychothérapeutes;

DECIDE

Article 1 - Monsieur Lucien CAVELIER est inscrit au registre national des psychothérapeutes.

Article 2 – Monsieur Lucien CAVELIER est autorisé à faire usage du titre de psychothérapeute sous condition d'une demande à son initiative d'enregistrement au répertoire ADELI.

Article 3 - Monsieur Lucien CAVELIER peut exercer en qualité de psychothérapeute dans le respect des conditions des articles 1 et 2 de la présente décision.

En cas de changement de situation professionnelle, il devra en informer l'ARS Hauts-de-France.

Article 4 - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 - La présente décision sera notifiée à Monsieur Lucien CAVELIER.

Article 6 - Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 juillet 2023

Pour le directeur général et par délégation, La responsable du service gestion et formation des professionnels de santé

Aurore FOURDRAIN

R32-2023-07-12-00004

DECISION DOS-2023-458 PORTANT
INSCRIPTION DE MADAME EVA DEMARECAUX
AU REGISTRE NATIONAL DES
PSYCHOTHERAPEUTES.





DECISION DOS-2023-458 PORTANT INSCRIPTION DE MADAME EVA DEMARECAUX AU REGISTRE NATIONAL DES PSYCHOTHERAPEUTES

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique notamment son article L4131-1;

Vu la loi n°2004-806 du 9 août 2004 modifiée relative à la politique de santé publique, et notamment son article 52 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret N°2010-534 du 20 mai 2010 modifié relatif à l'usage du titre de psychothérapeute ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié relatif aux demandes d'inscription au registre national des psychothérapeutes ;

Vu la décision du directeur général du 13 avril 2023 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande d'inscription au registre national des psychothérapeutes de Madame Eva DEMARECAUX, en date du 27 juin 2023 ; réceptionnée le 29 juin 2023 ; Vu l'accusé de réception du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 10 juillet 2023 déclarant la demande complète à la date du 10 juillet 2023 ;

Considérant que la demande et les éléments constitutifs du dossier déposés par Madame Eva DEMARECAUX répondent aux exigences du décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 susvisé relatives à une inscription au registre national des psychothérapeutes;

DECIDE

Article 1 – Madame Eva DEMARECAUX est inscrite au registre national des psychothérapeutes.

Article 2 – Madame Eva DEMARECAUX est autorisée à faire usage du titre de psychothérapeute sous condition d'une demande à son initiative d'enregistrement au répertoire ADELI.

Article 3 - Madame Eva DEMARECAUX peut exercer en qualité de psychothérapeute dans le respect des conditions des articles 1 et 2 de la présente décision.

En cas de changement de situation professionnelle, elle devra en informer l'ARS Hauts-de-France.

Article 4 - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 - La présente décision sera notifiée à Madame Eva DEMARECAUX.

Article 6 - Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 juillet 2023

Pour le directeur général et par délégation, La responsable du service gestion et formation des professionnels de santé

Aurore FOURDRAIN